LEGENDE

ZONES URBAINES

UA	Centre
UB	Quartiers équipés à vocation résidentielle
UC	Zone mixte, UCa
UX	Quartiers équipés à vocation industrielle

ZONES A URBANISER

AU1	Zone à urbaniser Vocation résidentielle
AU1X	Zone à urbaniser vocation tertiaire et hôtelière
AU2	Zone à urbaniser Règlement strict Vocation résidentielle
AU2X	Zone à urbaniser vocation industrielle ou commerciale
	ZAC

ZONES AGRICOLES

A	Zone agricole

ZONES NATURELLES

N	Zone naturelle protégée Na Protection rapprochée des puits AEP NL Sports Loisirs Ns Natura 2000

EMPLACEMENTS RESERVES

R.1	Emplacemment réservé pour équipement
V.1 / 8	Emplacement réservé pour voirie (élargissement) Largeur de plate forme
■ ■ ■	Chemin piétonnier

RENSEIGNEMENTS DIVERS

35 m	Marge de reculement des constructions
	Alignement commercial imposé
	Haies à préserver
	Espace boisé classé ou espace à boiser
	Zone inondable
▨	Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
▨	Sites Archéologiques
	Zone humide à préserver au titre de l'article L123-1-7 du Code de l'Urbanisme
○	Siège ou batiment d'exploitation
228.20	Côte de crue trentenaire de l'Arroux

ARCHITECTUREURBANISME

DEPARTEMENT DE
Saône et Loire

Commune de
DIGOIN

agence
hubert
thiébault
74 chemin de l'indiennerie
69450 Saint Cyr au mont d'or
tél. : 04.37.24.01.26
fax : 04.78.24.09.78
e-mail : archiurba@wanadoo.fr

AU

00
00
00
01

Révision n°3

Plan
Local
d'Urbanisme

ZONAGE

Echelle : 1/6.000ème

Février 2009